

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-075

SEANCE du 10 octobre 2022

Convoqué le 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 08

Résultat du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, M. MEGARNI Stéphane

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE L'EAU**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'Eau M49 des Orres pour l'exercice 2022,

Considérant le besoin d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

**En dépenses d'investissement :**

-OP 140 – Extension réseau eau - au 2315 :	- 140 000 €
-OP 153 – renouvellement de réseau - au 2156 :	+ 140 000 €

**Soit + 0,00€**

**Soit un réajustement budgétaire total de + 0,00 € équilibré en dépenses et en recettes d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du BP EAU 2022 présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat)

005-210500989-20221010-2022-075-DE  
Date de transmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 11/10/2022